

---

M.E.S., Numéro 126, Mars - Avril 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 04 mars 2023



---

***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, mars - avril 2023*



## DYNAMIQUES LOCALES ET NOUVELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALISEES EN RD CONGO

par

**Médard SANGO KALUNGA**

*Assistant, ISP/Nyunzu*

### Résumé

*Notre étude se propose d'analyser les mécanismes de gestion de l'entité territoriale décentralisée qui renforcent la démocratie locale afin de rendre effective la participation de la population à la gestion de la chose publique locale et booster le développement des entités territoriales de base dans une dynamique décentralisatrice.*

*Ce qui est vrai, la territorialisation du développement reste le mécanisme privilégié dans un Pays continent comme la République Démocratique du Congo. Nous avons pensé faire de l'entité territoriale décentralisée un territoire, « micro-Etat », doté du pouvoir politique issu de la décentralisation à même de satisfaire les besoins de sa population. Le développement de ce « micro-Etat » fondé sur l'autonomie accompagnée du droit de regard de l'Etat- central, fera de ce dernier un centre d'impulsion et de développement.*

**Mots-clés :** *Dynamique locales, nouvelles perspectives, développement, ETD, RDC*

### Abstract

*Our study proposes to analyze the management mechanisms of the decentralized territorial entity which strengthen local democracy in order to make effective the participation of the population in the management of local public affairs and boost the development of basic territorial entities in a decentralizing dynamics.*

*What is true, the territorialization of development remains the privileged mechanism in a continental country like the Democratic Republic of Congo. We thought of making the decentralized territorial entity a territory, "micro-state", endowed with the political power resulting from decentralization capable of satisfying the needs of its population. The development of this "micro-State" based on autonomy accompanied by the right of inspection of the central State, will make the latter a center of impetus and development.*

**Keywords :** *Local dynamics, new perspectives, development, ETD, DRC*

### INTRODUCTION

La Constitution de la troisième République, promulguée le 18 février 2006, Telle que révisée, se distingue de la précédente par l'option décentralisatrice dans l'organisation des institutions. Elle traduit la vision consensuelle des principales forces politiques dans le mode de gestion des affaires publiques du pays. Elle a opté clairement pour la décentralisation comme mode de gestion des affaires locales<sup>1</sup>.

Des mécanismes de gestion qui renforcent la démocratie locale afin de rendre effective la participation de la population et booster le développement local orientent notre analyse dans ces quelques lignes. Quels sont alors ces mécanismes de gestion qui renforcent la démocratie locale afin de rendre effective la participation de la population à la gestion de la chose publique locale pour un but de développement ?

A cet effet, la territorialisation constituerait en premier lieu un outil privilégié pour atteindre une meilleure efficacité sur le plan économique. Elle est en effet envisagée

<sup>1</sup> Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation, *La Décentralisation en bref*, Mai 2013, p5

« comme moyen de limiter les dépenses financières en concentrant les crédits sur les acteurs considérés comme plus performants dans le sens où ils sont capables, avant le versement de deniers publics, de montrer un projet convaincant »<sup>2</sup>de développement.

Pour atteindre le but de cette étude, nous avons recouru à la « méthode systémique » de David EASTON soutenue par les théories de deux concepts : la décentralisation et le développement. L'originalité de l'analyse systémique « consiste à distinguer dans la réalité deux parties, le système et son environnement étant constitués par l'ensemble des objets dont le changement de l'un affecte le système et qui sont eux-mêmes affectés par les variations de celui-ci ».<sup>3</sup>

En se référant à la « théorie du centre et de la périphérie » ; la décentralisation concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux, elle prône que c'est au centre où se prennent toutes les décisions qui doivent être exécutées par la périphérie. Le centre rassemble tout ce qui est attractif, prestigieux etc. ; la périphérie est définie négativement par rapport au centre. Elle apparaît comme marginale, désertifiée, délaissée, sous-développée, sans autonomie décisionnelle, dominée, voire colonisée et exploitée.

Cette étude comporte deux points : la démarche territoriale du développement, nouvelle approche de gestion locale et les perspectives de la gestion décentralisée. Une brève conclusion en met un terme.

## I. LA DEMARCHE TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT, NOUVELLE APPROCHE DE GESTION LOCALE

« Le développement s'inscrit dans un territoire, sa culture et son histoire »<sup>4</sup>. Il s'agit d'un passage de l'espace-lieu comme simple support de la concentration d'activités à la notion d'espace-territoire. Pour un développement durable, l'entité territoriale décentralisée est à analyser en termes de territoire, « micro-Etat », doté du pouvoir politique issu de la décentralisation à même de satisfaire les besoins de sa population. Le développement de ce « micro-Etat » fondé sur l'autonomie accompagnée du droit de regard de l'Etat-central, fera de ce dernier un centre d'impulsion et de développement.

Pour relever les enjeux de développement dans la dynamique décentralisatrice des entités territoriales de base en République Démocratique du Congo, il est aujourd'hui question de miser sur un développement territorialisé, proche des populations et de leurs besoins. La tendance à la territorialisation s'effectue dans une tension entre une crise de gouvernance des Etats-providence, minés notamment par des difficultés financières et le besoin de rééquilibrer les interventions sur « le territoire »<sup>5</sup> dans un souci d'équité.

L'intervention publique des Etats dans ce domaine repose sur deux éléments : l'efficacité économique, par laquelle il s'agit de favoriser le développement d'activités en milieu rural pouvant servir les intérêts plus globaux de l'Etat ; l'équité, afin que chaque entité soit considérée et appuyée selon ses ressources et défis spécifiques en vue d'obtenir une certaine homogénéité nationale.

<sup>2</sup> BERRIET-SOLLIEC et TROUVE, cités par P. MUNDLER et ali, *La Territorialisation des politiques publiques : enjeux, approches et mises en œuvre*, MAPAQ, Quebec, Mars 2020, p.15.

<sup>3</sup> A. MEYA NGEMBA, *La décentralisation de la République Démocratique du Congo : enjeux et défis. Vers la création des sociétés d'économie mixte locale. Une stratégie managériale pour une territoriale de développement ; Thèse de doctorat en SPA/FSSAP, UNIKIN, 2009-2010, p12.*

<sup>4</sup> C. COURLET et B. PECQUEUR cité par L.BADRI, *La Décentralisation au Maroc : quelles perspectives pour la gouvernance et le développement territorial ?:(Cas de la régionalisation avancée)*, Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2019, p. 219.

<sup>5</sup> *Le territoire ici est cet espace dominé par une institution politique et renvoie aux cadres de l'action publique. C'est donc un espace collectif de projet.*

### I.1. Territorialisation, stratégie de développement à la base

Le développement local, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre local par le biais d'une certaine autosuffisance qui s'appuie sur la diversification et l'intégration des activités, est une réponse efficace au sous-développement des entités de base de la République Démocratique du Congo. Pour sa réussite, le local doit s'approprier en quelque sorte le développement pour en faire un concept et une pratique globale, une stratégie territoriale intégrée, solidaire, durable.

En prenant appui sur des gestionnaires locaux connaissant avec précision le territoire et ayant réellement à cœur son développement, les administrations centrales bénéficient d'une expertise pointue, adaptée au terrain, capable de mobiliser, non seulement, des connaissances fines sur le territoire et d'activer des réseaux d'acteurs parfois non accessibles aux agents du palier supérieur. A cet effet, les gestionnaires locaux sont mieux informés au fait des rapports de pouvoir ayant cours entre les institutions et décideurs locaux, ce qui peut orienter plus adéquatement les planifications stratégiques pour l'opérationnalisation des politiques. Tout en facilitant la circulation de l'information entre entités territoriales décentralisées et gouvernement (provincial et national), la territorialisation rend aussi la coordination intersectorielle des projets et des activités des entités de base possible.

Dans cette dynamique, rappelons que, des politiques de territorialisation visant à appuyer le développement rural et à corriger les situations de grande pauvreté ont été mises en place par les Etats centraux en Asie (Chine, Japon, Thaïlande). Ces politiques reposent sur la valorisation économique d'une spécialisation locale.

En Chine par exemple, « le concept de « un village-un produit » vise à renforcer la compétitivité des villages en les spécialisant dans des produits agricoles spécifiques »<sup>6</sup>. Ces villages convertis en entreprises publiques (entreprises communales et villageoises) misent sur diverses stratégies pour se distinguer et assurer ainsi un avantage sur les marchés au couple village-produit.

En Thaïlande, le *fifth National Economic and social development plan* mis en œuvre dans les années 1980, s'inscrivait dans la même logique en encourageant les projets de développement misant sur les ressources locales. Reposant à la fois sur les valeurs religieuses traditionnelles et sur des ONG de développement, le développement rural s'est appuyé sur la notion traditionnelle de « *phuum panyaa* », ou « *sagesse locale* », laquelle repose sur les concepts d'autonomie, d'autosuffisance et de régionalisme. Dans ce cadre, la priorité a été donnée à des projets de développement axés sur les spécificités locales et l'entrepreneuriat communautaire.

Il est question en République Démocratique du Congo, d'une volonté politique des animateurs des entités de base de souscrire à une plus large participation des masses à la construction démocratique de leur milieu. Il s'agit pour le citoyen de comprendre que c'est la communauté qui fonde le pouvoir et en confie la gestion à des élus. Aussi, a-t-il la responsabilité et le devoir de puiser dans ses ressources et les sources du milieu pour transformer sa vie, sa vue des choses, sa famille, sa communauté, son environnement et sa société dans l'esprit de décentralisation qui, rappelons-le, est une volonté commune et sociale de bâtir la cité de manière démocratique. A cet effet, la décentralisation est un processus et non un état donné.

### I.2. De la Planification du développement local, moyen de territorialisation des politiques publiques en RDC

<sup>6</sup> SMITH, cité par P. MUNDLER et ali, *La territorialisation des politiques publiques : enjeux, approches et mises en œuvre*, MAPAQ, Québec, Mars 2020, p. 16.

La planification est un moyen de la mise en œuvre des compétences locales. A l'instar des plans d'action, les entités territoriales décentralisées, quelle que soit leur catégorie, sont dans l'obligation de mettre en place un plan d'action ou programme de développement et œuvrer à son suivi, à son actualisation et son évolution. L'enjeu est de réussir la planification locale pour en faire un moyen efficace pour une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Le plan de développement local fixe les priorités de développement des entités territoriales décentralisées. Il accompagne les politiques et les stratégies de l'Etat en ce qui concerne la mise en place des équipements et des services de base, du développement social dans le milieu rural et de la lutte contre l'exclusion et la précarité dans les différents secteurs sociaux. Il sera question de veiller à assurer la cohérence et la convergence avec les orientations du programme du développement local et d'intégrer la dimension environnementale pour assurer le développement durable. Ce plan doit comporter un diagnostic mettant en évidence les besoins et les potentialités de l'entité décentralisée, une identification de ses priorités et une évaluation de ses ressources et dépenses prévisionnelles afférentes aux années antérieures.

Cependant, à travers le processus de la décentralisation en RDC, il est indispensable de soulever un élément essentiel. Il s'agit de l'absence de vision stratégique et de long terme dans le fief des animateurs locaux.

Tarik ZAIR parle de la « méconnaissance de la démarche stratégique et l'absence de l'esprit stratégique des collectivités décentralisées ainsi que l'absence de la culture du long terme en matière de conception des politiques économiques décentralisées »<sup>7</sup>. « L'absence de visions stratégiques intégrées et de hiérarchisation des priorités sont les premiers responsables de la fragmentation et la non complémentarité des actions sur terrain »<sup>8</sup>. D'où, la remise en cause de l'optimisation de l'impact des politiques publiques territorialisées sur les populations.

La pratique de la décentralisation montre que l'action publique locale se « limite à assurer les missions du service public et la gestion au quotidien des affaires économiques »<sup>9</sup>. Il est une évidence que la situation appelle à une intervention en urgence pour tenter de réduire les disparités entre les différentes entités décentralisées et éradiquer le phénomène de pauvreté. A ce sujet, la mise en œuvre de la vision et de la planification stratégiques en République Démocratique du Congo, est une nécessité de transformation de l'entité territoriale décentralisée en une périphérie qui reçoit tout du centre (pouvoir Provincial ou Central selon les compétences) en centre d'impulsion du développement. C'est la dynamique locale qui est recherchée pour apporter des réponses aux inégalités et à la question de la pauvreté dans les entités de base de la République Démocratique du Congo.

Pour y arriver, la volonté du pouvoir central de transférer certaines de ses responsabilités et pouvoirs à des structures locales permettra l'efficacité de la performance organisationnelle et bureaucratique de l'administration locale et favorisera une administration du développement. Cette responsivité, c'est-à-dire la capacité réelle de répondre aux besoins et attentes des gouvernés, à prévenir et à résoudre les problèmes concrets qui préoccupent les citoyens, ouvrira des brèches à la planification du développement local, ce qui fera des entités territoriales décentralisées, des centres

---

<sup>7</sup> TARIK ZAIR cité par BADRI, *La Décentralisation au Maroc : quelles perspectives pour la gouvernance et le développement territorial ? : (Cas de la régionalisation avancée)*, Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2019. p. 256.

<sup>8</sup> BADRI, *idem*, p. 256.

<sup>9</sup> T. ZAIR, cité par BADRI, *ibidem*, p267.

d'impulsion du développement. Les entités de base deviendront donc des niveaux de prise de décision et de gestion efficace capables de mobiliser davantage de moyens pour son expansion et son fonctionnement.

## II. LES PERSPECTIVES DE LA GESTION DECENTRALISEE DE BASE

La décentralisation se mesure par le degré de liberté dont disposent les collectivités locales au sein d'un Etat unitaire. Le principal motif de préoccupation est que la gestion décentralisée parvienne à accroître l'efficacité dans la fourniture des services publics en vue d'impulser le développement local. A cet effet, « tout projet décentralisateur doit manifestement définir les prérogatives des autorités locales en matière de services, mettre à leur disposition des ressources suffisantes dont l'allocation répond aux priorités locales, assurer leur autonomie dans la gestion des ressources humaines et la conduite des politiques, prévoir des mécanismes de communication et de partage net des responsabilités entre l'Etat, les élus et la population »<sup>10</sup>.

### 2.1. Installation des organes locaux légitimes

La décentralisation est une réforme à même de combler le déficit de légitimité dont souffre l'Etat congolais par l'organisation des élections locales mettant en place les nouveaux organes de gestion autonomes. Elle est justifiée par la nécessité de reconstruire ce dernier sur des bases plus démocratiques. Cette nécessité de réformer la gouvernance étatique est repérable dans les propos d'ELONG MBASSI : « plutôt que des réformes impulsées de l'extérieur, l'Etat a besoin d'une réelle refondation. C'est de l'intérieur qu'il faut prendre la décision d'inventer, d'entretenir au quotidien, de secréter l'Etat à partir de l'échelle locale où ce processus est plus facilement gérable. Ce serait là la base d'une légitimité réelle et durable »<sup>11</sup>. Ainsi, une légitimation de l'Etat à partir du local s'impose donc pour permettre une refondation du système de gouvernance locale en République Démocratique du Congo.

En effet, « la gouvernance démocratique suppose une dévolution effective d'autorités et de pouvoirs aux gouvernants locaux ainsi qu'une participation effective des citoyens au processus décisionnel »<sup>12</sup>. A cet effet, il faut une réforme des institutions de la gouvernance locale centrée sur la valorisation des citoyens, et non sur celles des entités territoriales de base. L'applicabilité de cette réforme doit passer par le respect de trois principes suivants : Une gouvernance attentive aux préférences locales, une gouvernance locale responsable des ressources et une gouvernance imputable envers les électeurs.

A ce sujet, la gestion du terroir dans la dynamique décentralisatrice contribue à la promotion de la participation locale qui, elle, permet la mobilisation et la valorisation des ressources locales ainsi qu'une meilleure coordination des activités de développement. Le degré de responsabilisation d'un individu et la liberté d'action qui lui est laissée peuvent être à la base d'une prise de conscience capable de stimuler sa productivité. Cela est vrai aussi pour une entité rendue autonome par le moyen de la décentralisation. Celle-ci constitue en effet un processus d'auto-identification des autorités locales élues aux objectifs de reconstruction au niveau local, motivées ainsi par le souci de leur réélection. Si décentraliser, c'est motiver, la mise en place des organes locaux issus des élections en

<sup>10</sup> WATTSON, cité par EL HADJ TOURE, *Décentralisation et gouvernance locale : les effets sociopolitiques de la gestion foncière décentralisée dans la communauté rurale de ROSS BETHIO ( Delta du fleuve Sénégal )* ; Thèse de doctorat, Faculté des Sciences sociales, Université LAVAL, Québec, 2009, p.29.

<sup>11</sup> ELONG MBASSI, cité par EL HADJ TOURE, *Décentralisation et gouvernance locale : les effets sociopolitiques de la gestion foncière décentralisée dans la commune rurale de Ross Bethio ( Delta du fleuve Sénégal )*, Thèse de doctorat, Faculté des Sciences sociales, Université LAVAL Québec, 2009, p.31.

<sup>12</sup> CHEEMA et RONDINELLI, cité par EL HADJ TOURE, *op cit*, p.29.

Rd.Congo sera source d'innovation et de conception des projets de développement local par les animateurs locaux motivés par le souci de réélection.

## 2.2. Le transfert de ressources et de compétences aux organes locaux légitimes

Une autre façon de développer le Pays dans la dynamique décentralisatrice, c'est de rendre les transferts d'attribution une effectivité. « Décentraliser, c'est opérer une division du travail entre le sommet (Etat) et sa base, constituée des collectivités publiques locales (ETD) »<sup>13</sup>. « Il s'agit de la répartition des compétences entre les différents niveaux d'exécution des tâches visant un même but à savoir : le mieux-être de tous et de chaque citoyen d'un pays. Pour y parvenir, il faut des ressources (notamment financières) et une gestion rationnelle de celles-ci ainsi que le respect strict des compétences »<sup>14</sup>.

En effet, la gestion décentralisée doit reposer sur un transfert de compétence de l'Etat vers les collectivités territoriales. Elle est définie comme processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée disposera de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus. Dans cet aspect, la mise en place même des politiques publiques est déléguée à un échelon inférieur de la carte administrative. En ce sens, elle est un transfert du pouvoir de l'Etat vers les collectivités territoriales. Ce transfert vise essentiellement à optimiser les moyens afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

Ainsi donc, la décentralisation s'observe empiriquement par l'entremise de transferts d'attributions d'un centre vers une périphérie. Ces attributs sont au nombre de trois : les postes d'autorité, les compétences et les sources. Ce qui fait appel dans le sens de Jean-Pierre au « processus de responsabilisation qui nécessite beaucoup de volonté politique de la part du pouvoir central et de l'intelligence d'auto-actualisation en ce qui concerne les entités bénéficiaires »<sup>15</sup>. C'est à ce sens que le transfert effectif des pouvoirs, des compétences et des ressources financières doit être assuré au profit des entités territoriales de base appelées à exécuter les programmes de développement au profit de la population.

## 2.3. Le renforcement de l'autonomie des entités territoriales décentralisées

Généralement, la gestion locale s'identifie à la revendication en faveur d'une plus grande autonomie locale. Cette autonomie nécessite une marge de liberté d'action pour les entités territoriales décentralisées.

L'enjeu est de créer des espaces de consensus et de liberté pour que les entités territoriales de base soient dotées des capacités leur permettant d'exercer convenablement leurs missions tout en respectant les préférences des citoyens. Cette autonomie locale, quoique non exclusive, sinon fonctionnelle, est fondamentalement recherchée pour une bonne gestion des entités de base en République Démocratique du Congo. A cet effet, la mise sur pied d'une autonomie administrative locale qui permet non seulement l'introduction de la démocratie locale qui liquide les résidus du pouvoir autoritaire des chefs traditionnels, mais qui favorise aussi une responsabilisation politique et une libéralisation des dynamiques de développement à la base, devrait être la priorité du Gouvernement congolais.

Les populations auront ainsi l'occasion de participer elles-mêmes à l'élaboration de leurs projets en rapport avec leurs besoins et, bien entendu, en fonction de différents marchés qui

<sup>13</sup>A. MEYA NGEMBA, cité par J.P LOTOY ILANGO BANGA, *La Décentralisation chaotique en République Démocratique du Congo, l'Harmattan, Paris, 2018, p.76.*

<sup>14</sup> J.P LOTOY ILANGO BANGA, *Idem.*

<sup>15</sup> J.P LOTOY, *op cit*, p.20.



s'offrent à eux ; de même, les paysans seront de plus en plus proches du centre de décision dans les matières qui touchent à leur vécu quotidien, d'où la possibilité d'un contrôle rapproché. Les dirigeants bénéficieront donc d'une légitimité populaire et d'une connaissance approfondie du milieu de leurs sujets. Ce qui permet d'éviter la lourdeur administrative de l'appareil étatique congolais qui rouille bien souvent l'évolution des entités territoriales de base.

## CONCLUSION

La gestion décentralisée s'attache à impulser un processus de développement local. Elle assure la performance des services publics offerts aux citoyens. La théorie de « public choice », en particulier, vise à optimiser le bien-être des communautés locales par le biais d'un accès facile aux ressources. Son hypothèse centrale est que les décideurs publics locaux se font concurrencer pour attirer les électeurs, qui sont aussi des contribuables, et se comportent de façon à maximiser le bien-être de l'électeur médian.

Pour réaliser ce bien-être, la question de fond est de savoir comment définir les mécanismes de gestion pour une décentralisation de développement en RDC ?

Avec la décentralisation aux missions traditionnelles dévolues aux entités territoriales de base, celles d'exécuter les lois et les actes réglementaires du pouvoir central, s'ajoutent les missions modernes. Celles-ci consistent, en matière de développement économique et financier, de laisser aux entités locales la compétence de planifier et de programmer le développement en concevant, en exécutant et en évaluant des projets locaux de développement susceptibles de générer le développement local, provincial, et par ricochet national. Ce qui permettra aux entités locales d'établir des prévisions et d'exécuter des budgets locaux.

D'où la nécessité de l'approche territoriale du développement en République Démocratique du Congo. Cette approche territoriale permettra aux instances centrales de diminuer les coûts et d'atteindre leurs objectifs. Le gouvernement central espère réaliser ses objectifs d'efficacité, d'efficience et d'équité en confiant la gestion des services publics à des entités décentralisées avec qui il est lié par des contrats.

## BIBLIOGRAPHIE

- BADRI L., *La Décentralisation au Maroc : quelles perspectives pour la gouvernance et le développement territorial ?*:(Cas de la régionalisation avancée), Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2019.
- Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation, *La Décentralisation en bref*, Mai 2013.
- HADJ TOURE EL, *Décentralisation et gouvernance locale : les effets sociopolitiques de la gestion foncière décentralisée dans la communauté rurale de ROSS BETHIO ( Delta du fleuve Sénégal)* ; Thèse de doctorat, Faculté des Sciences sociales, Université LAVAL, Québec, 2009.
- LOTOY ILANGO BANGA J.P, *La Décentralisation chaotique en République Démocratique du Congo*, l'Harmattan, Paris, 2018.
- MEYA NGEMBA A., *La décentralisation de la République Démocratique du Congo : enjeux et défis. Vers la création des sociétés d'économie mixte locale. Une stratégie managériale pour une territoriale de développement* ; Thèse de doctorat en SPA/FSSAP, UNIKIN, 2009-2010.
- MULENGA KALENGA M., *Impact de la décentralisation dans la construction de l'Etat de droit en République Démocratique du Congo*, Travail de recherche, Faculté de Droit, Université Notre Dame du Kasai, 2015.
- MUNDLER P. et ali, *La Territorialisation des politiques publiques : enjeux, approches et mises en œuvre*, MAPAQ, Quebec, Mars 2020.

- NGALA NTUMBA P., *Décentralisation congolaise et participation citoyenne. Etude portant sur un dispositif participatif de la société civile à la gouvernance territoriale*, KU LEUVEN, Louvain, 2028.
- OMASOMBO J. et BOUVIER P. (dir), *Décentralisation et espaces de pouvoir*, MRCAC, Bruxelles, 2014.